

C'est le maire, Jérôme Viaud, qui a lancé les hostilités pour la Ville de Grasse en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG). Il vient de lancer une campagne de communication qui est propre à sensibiliser les Grassois afin qu'ils changent de comportement. Car les incivilités en tout genre sont de nature à exaspérer ceux qui en subissent les désagréments alors que les fautifs, quand ils sont pris en flagrant délit, n'ont qu'une réponse à la bouche : « *Je paie mes impôts, alors faites votre travail* » en s'adressant aux personnels municipaux. Face à tant de crétinerie, une seule solution possible : la verbalisation. 53 policiers municipaux et 12 ASVP sont mobilisés sur cette opération selon le chef de la police municipale de Grasse, Hervé Chosson. Aux missions de dépigeonnisation, d'écobuage, de tapages diurnes et nocturnes, mais aussi de rixes, d'occupation illégale du domaine public, de vols, de circulation bloquée, d'attroupement suspect... s'ajoutera la gestion des encombrants, des déjections de tout genre, des dépôts sauvages, des divagations... Le système de vidéo-surveillance en caméras fixes et mobiles permettra de réprimer plus facilement les comportements irresponsables tout comme la mise à disposition de 3 appareils photos numériques fournis par la CAPG pour surveiller notamment les dépôts sauvages.

### **289 PVs sur 3420 faits délictueux...**

Depuis janvier 2018, une brigade de l'environnement est en poste dans les anciens locaux de la police municipale. En une année, plus de 3400 faits délictueux (3420) ont été relevés qui ont donné lieu à près de 300 procès-verbaux (289). Jusqu'à présent, le but n'était pas de verbaliser à tout prix mais de faire changer les comportements par la prévention et la concertation. Mais manifestement, selon Jérôme Viaud, cette méthode a atteint ses limites. Dès lors, en accord avec le Conseil Municipal des Jeunes qui a fait le même constat que les services municipaux, les 60 agents de la brigade de proximité remplissent quotidiennement une benne de 10m<sup>3</sup> sans compter les signalements d'encombrants, de gravats et de dépôts sauvages. Le constat est tout aussi alarmant pour les déjections canines, un moto-crotte ramassant 20 litres par jour en centre-ville... Que dire encore des vols de plantes qui se multiplient... Dans le Jardin des Plantes, 2/3 des plantations sont à remplacer chaque année. Il faut ajouter les odeurs d'urine canine et humaine, les mégots qui pullulent, les tags, les dégradations de mobilier urbain, les vols aussi de caches en laiton des bornes d'incendie, les affiches sauvages... Sur les encombrants, la bonne coordination avec les services de la CAPG ont permis de les diminuer de 80 % passant de 200 tonnes à 37 en 4 ans.

### **Des incivilités verbalisées de 450 à 1500 euros**

Alors comment changer durablement les comportements de personnes pas si nombreuses que cela mais qui pourrissent la vie des autres toute l'année ? Une seule réponse possible : les amendes. Les tarifs sont connus mais il vaut mieux rappeler qu'un dépôt sauvage peut

être sanctionné jusqu'à 1500 euros de PV, 450 euros pour un brûlage de déchets verts, pour un mégot ou une déjection canine. Les 289 PV précités et relevés par la police municipale de Grasse correspondent à 25 % de toutes les infractions hors celles du code de la route. Si les flagrants délits restent trop rares, chaque infraction fait l'objet d'une plainte auprès de l'Officier du Ministère Public qui fixe alors le montant des amendes. La campagne de communication lancée en mars à Grasse sera en forme de question : Quel monde laissons-nous en héritage ? Elle se déploiera sur les abris-bus (40 pendant un mois), dans Kiosque (13 000 exs) le magazine municipal, par affiches (300) dans tous les lieux publics mais également des autocollants que les commerçants, souvent les plus excédés par les incivilités, pourront arborer à la devanture de leurs magasins. Les mentalités évolueront-elles dans le bon sens ? Et si c'était les enfants qui portaient ce message et qui faisaient prendre conscience que le respect est l'affaire de tous ? C'est le pari de Jérôme Viaud et de tous les responsables des services municipaux de Grasse.

**Pascal Gaymard**

## **Partager :**

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)

Prénom ou nom complet

Email

En continuant, vous acceptez la politique de confidentialité